



TD IMMOBILIER

SAS au capital de 8 000 € - RCS : Evry 823 968 011

32 rue Alfred Dubois – 91460 MARCOUSSIS

Tél : 01 81 87 00 57 - E-mail : marcoussis@laforet.com

Prix de vente

Les prix affichés sont nets hors frais notariés, d'enregistrement et de publicité foncière.

Honoraires sur les ventes

Honoraires de transaction : barème à compter du 21 novembre 2019

Les honoraires de transaction sont à la charge de l'acquéreur ou du vendeur selon le mandat.

Prix de vente	Honoraires TTC
Moins de 100 000€	10 % du prix de vente avec un minimum de 5 000€
De 100.001 à 130.000€	Somme forfaitaire de 10.000€
De 130.001 à 160.000€	Somme forfaitaire de 11.000€
De 160.001 à 200.000€	Somme forfaitaire de 12.000€
De 200.001 à 250.000€	Somme forfaitaire de 13.000€
De 250.001 à 300.000€	Somme forfaitaire de 14.000€
De 300.001 à 350.000€	Somme forfaitaire de 17.000€
De 350.001 à 400.000€	Somme forfaitaire de 20.000€
De 400 001 à 450 000€	Somme forfaitaire de 23 000€
Au-dessus de 450 001€	5% du prix de vente



TD IMMOBILIER

SAS au capital de 8 000 € - RCS : Evry 823 968 011

32 rue Alfred Dubois – 91460 MARCOUSSIS

Tél : 01 81 87 00 57 - E-mail : marcoussis@laforet.com

Locations – Barème à compter du 30 janvier 2020

Honoraires pour les baux d'habitation ou mixtes régis par la loi n°89-462 du 06/07/1989 :

- Visite du logement, constitution du dossier et rédaction du bail

Zone très tendue A bis : 12€ TTC/m² de surface habitable à la charge du locataire et 12€ TTC/m² de surface habitable à la charge du bailleur

Zone Tendue A : 10€ TTC/m² de surface habitable à la charge du locataire et 10€ TTC/m² de surface habitable à la charge du bailleur.

Autres Zones : 8 € TTC/m² de surface habitable à la charge du locataire et 8 € TTC/m² de surface habitable à la charge du bailleur

- **Etat des lieux d'entrée** : 3€ TTC/m² de surface habitable à la charge du locataire et 3€ TTC/m² de surface habitable à la charge du bailleur

Dépôt de garantie pour baux d'habitation : Un mois de loyer hors charges à la charge du locataire

Honoraires pour baux professionnels et commerciaux : 1 mois de loyer HC + 200€ à la charge du locataire

Prestations particulières – Barème à compter du 30 janvier 2020

Rédaction Baux :

- 150 euros TTC à la charge du locataire

Gestion locative – Barème à compter du 30 janvier 2020

Honoraires de gestion : 5.83% HT du loyer annuel, soit 7% TTC à la charge du bailleur.

Assurances Loyers Impayés : 2.90% TTC (dont 0.40% pour la gestion administrative), en cas de modification par l'assureur du tarif, ce taux sera modifié dans les mêmes proportions.